



L'ÉTAT DU NEW HAMPSHIRE



ENREGISTREMENT POUR VOTER DANS LE NEW HAMPSHIRE

Ces orientations ont été mises à jour le 7 juillet 2022. Ne vous fiez pas aux versions précédentes.

Une personne doit remplir les conditions suivantes pour être enregistrée et voter dans le New Hampshire :

- être âgée d'au moins 18 ans le jour de l'élection ;
- être citoyenne américaine ; et
- être domiciliée¹ dans la ville ou la circonscription électorale où la personne souhaite voter.

Pour vous enregistrer, vous devez fournir des preuves de votre identité, de votre âge, de votre citoyenneté et de votre domicile. La preuve peut être apportée par le biais de documents ou d'une déclaration sous serment, si vous n'avez pas de documents sur vous. Vous pouvez fournir des documents sur papier ou sous forme électronique.

- Un permis de conduire ou une carte d'identité de non conducteur de quelque État que ce soit est une preuve d'identité et d'âge.
- Un certificat de naissance, un passeport ou une carte d'identité des États-Unis ou un document de naturalisation est une preuve de citoyenneté.

Note : Un permis de conduire conforme à la norme Real ID du New Hampshire n'est PAS une preuve de citoyenneté américaine.

Vous pouvez prouver votre identité, votre âge et/ou votre citoyenneté en signant un formulaire de déclaration d'électeur qualifié, sous serment, devant un agent électoral, si vous n'avez pas de documents.

Vous devrez également prouver que votre domicile se trouve dans la ville ou la circonscription électorale où vous avez l'intention de voter. La preuve peut être fournie soit par un document, soit par une déclaration sous serment. La loi exige un document qui « manifeste l'intention de maintenir une

¹ « L'idée fondamentale du domicile est le foyer ». *Felker v. Henderson*, 78 N.H. 509, 511 (1917). Vous trouverez davantage d'informations sur la notion de « domicile » à la page 3 du présent document.

présence unique et continue à des fins domestiques, sociales et civiles pertinentes pour la participation à l'autonomie démocratique ». RSA 654:1².

De nombreux types de documents remplissent cette exigence. Les documents ci-dessous sont des exemples de preuves de domicile acceptables. Vous n'avez besoin que d'un seul document :

- Un permis de conduire du New Hampshire ou une carte d'identité de non conducteur indiquant l'adresse actuelle de votre domicile.
- Un document de l'école dans laquelle vous êtes scolarisé montrant que vous vivez dans un logement sur le campus. Un document délivré par l'école sur lequel sont mentionnés votre nom et l'adresse (sur ou hors du campus) où vous vivez remplit cette exigence. De nombreux établissements d'enseignement supérieur et universités fournissent aux étudiants des documents acceptables.
- Les étudiants peuvent également utiliser un téléphone intelligent ou un autre dispositif électronique pour montrer à l'agent électoral une page du site web officiel de l'établissement d'enseignement supérieur ou de l'université concernant les dossiers électroniques des étudiants. La page web doit indiquer le nom de l'étudiant et l'adresse de sa résidence universitaire ou de sa résidence hors campus. Certaines universités ont créé une page web en ligne spécialement à cet effet. Consultez les administrateurs de votre établissement si vous ne pouvez pas trouver et montrer ces informations à partir du système de votre établissement.
- Une note signée par un administrateur de l'établissement, y compris un assistant des résidents ou une autre personne qui supervise votre résidence universitaire, répond aux exigences de RSA 654:1, I-a.
- Un contrat de location, un bail ou un document similaire indiquant votre nom et l'adresse de votre domicile. Le document doit indiquer votre domicile le jour des élections.
- Un document montrant que vous êtes propriétaire du lieu que vous déclarez être votre domicile, tel qu'un acte de propriété, une facture d'impôt foncier ou tout autre document similaire portant votre nom et votre adresse.
- Une immatriculation de véhicule à moteur de résident du New Hampshire indiquant l'adresse de votre domicile.
- Une carte d'identité avec photo de l'électeur délivrée gratuitement par la Division des véhicules à moteur (DMV) du NH.
 - Demandez un bordereau au greffier de votre village ou ville ou au bureau du Secrétaire d'État et présentez-le à la Division des véhicules à moteur (DMV) pour obtenir une carte d'identité de l'électeur. La carte d'identité avec photo de l'électeur ne peut être utilisée que pour voter.

² Le projet de loi 3 du Sénat n'a pas modifié RSA 654:1.

- Vous trouverez des informations sur les documents que vous devrez présenter à la DMV à l'adresse suivante : <https://www.dmv.nh.gov/drivers-licensenon-driver-ids/apply-your-first-drivers-licensenon-driver-id>
- Un document montrant que vous avez inscrit un enfant mineur à charge dans une école publique desservant la ville ou la circonscription électorale de votre domicile.
- Tout formulaire d'impôt fédéral ou d'État, tout autre formulaire gouvernemental ou toute pièce d'identité délivrée par le gouvernement indiquant votre nom et l'adresse de votre domicile.
- Courrier annulé, adressé en votre nom à l'adresse de votre domicile, indiquant que le Service Postal des États-Unis vous a remis le courrier à cette adresse.
- Tout formulaire de la Poste des États-Unis indiquant votre nom et l'adresse physique où vous êtes domicilié (pas une boîte postale). La confirmation que vous avez reçue par courriel ou par courrier des États-Unis lorsque vous avez signalé votre nouvelle adresse à la Poste remplit cette exigence.
- Une facture de services publics, telle qu'une facture d'électricité, de téléphone, d'eau, de gaz ou autre facture de services publics, sur laquelle apparaissent votre nom et l'adresse de votre domicile.
- Une note émise par un refuge pour sans-abri ou un autre prestataire de services situé dans la ville ou la circonscription électorale où vous allez voter, confirmant qu'il recevra le courrier des États-Unis qui vous est envoyé à cette adresse.
- Vous pouvez également utiliser tout autre document qui prouve votre intention de faire de l'endroit que vous déclarez votre domicile de vote.

Si vous avez des questions sur la preuve de domicile, vous pouvez appeler ou vous rendre au bureau du greffier de votre village ou ville. Vous trouverez l'adresse et les coordonnées de votre greffier ici : <https://app.sos.nh.gov>

Si vous n'avez pas de document prouvant votre domicile, vous pouvez le prouver en signant une déclaration sous serment de domicile.

Lors de votre enregistrement, veuillez vous munir de tous les documents dont vous disposez pour établir votre qualification. Si vous n'avez pas de documents ou si vous oubliez de les apporter :

- **VOUS POURREZ VOUS ENREGISTRER POUR VOTER ;**
- **VOUS POURREZ VOTER ; et**

- **VOUS UTILISEREZ UN BULLETIN DE VOTE ORDINAIRE QUE LES AGENTS ÉLECTORAUX COMPTERONT LE JOUR DES ÉLECTIONS.**³

Si vous avez des questions sur la façon de vous enregistrer pour voter, n'hésitez pas à demander au bureau du greffier du village/de la ville ou aux superviseurs de la liste de contrôle aux bureaux de vote le jour des élections. Vos agents électoraux locaux vous aideront.

Enregistrement des électeurs absents

Vous pouvez vous enregistrer pour voter par absence (par courrier) si l'une des conditions suivantes est remplie :

- Vous serez absent du village ou de la ville aux dates/heures auxquelles les superviseurs de la liste de contrôle se réunissent pour recevoir les requêtes concernant l'enregistrement des électeurs. Les superviseurs sont tenus de se réunir à une date comme indiqué ci-dessous :
 - 6 à 13 jours avant les élections primaires du 13 septembre 2022, et
 - 6 à 13 jours avant les élections générales du 8 novembre 2022.
- L'absence comprend un engagement professionnel qui vous empêche d'assister à une session des superviseurs. Le terme « professionnel » comprend la prise en charge, avec ou sans rémunération, d'enfants et d'adultes souffrant d'une incapacité ;
- Vous ne pouvez pas être présent en public en raison du respect d'un engagement religieux ;
- Vous ne pouvez pas voter en personne en raison d'un handicap physique ;
- Vous êtes victime de violence domestique et avez une ordonnance de protection en vigueur ou participez au programme du procureur général concernant la confidentialité de l'adresse ; ou

³ Les citoyens du New Hampshire qui ont déménagé d'un autre État peuvent avoir dû voter à titre provisoire dans leur État précédent lorsqu'ils ont omis de fournir des documents prouvant leurs qualifications ou une pièce d'identité avec photo aux bureaux de vote. Le New Hampshire n'utilise pas de bulletin de vote provisoire. Toutes les personnes qui remplissent les conditions requises pour être enregistrées votent sur un bulletin que les agents électoraux comptent le jour de l'élection. Le New Hampshire n'a pas d'obligation de résidence durable - vous pouvez vous installer dans le New Hampshire, établir votre domicile électoral le jour de l'élection, vous enregistrer et voter. Le New Hampshire autorise l'enregistrement des électeurs le jour des élections, au bureau de vote.

- Vous êtes une personne incarcérée dans un établissement pénitentiaire en attente de jugement ou en raison d'une condamnation pour un délit mineur. Une personne incarcérée dans un établissement pénitentiaire en raison d'une condamnation pour un acte délictueux grave n'a pas le droit de se faire enregistrer ou de voter pendant son incarcération.

Cliquez ici pour télécharger les « [Absentee Voter Registration Requirements and Instructions](#) » (Exigences et instructions relatives à l'enregistrement des électeurs absents) pour obtenir un guide étape par étape sur la manière de procéder à l'enregistrement des électeurs absents.

<https://www.sos.nh.gov/elections/voters/absentee-ballot-instructions-and-applications>

Enregistrement électronique accessible d'électeurs absents

Vous pouvez vous enregistrer par le biais d'un processus électronique accessible pour les électeurs absents si vous répondez aux exigences et aux qualifications de l'État en matière de vote et si vous ne pouvez pas vous enregistrer en personne en raison d'un handicap physique associé à la lecture des documents imprimés (par exemple, la cécité). Vous devez demander un formulaire de déclaration sous serment d'enregistrement accessible d'électeurs absents et un formulaire standard d'enregistrement accessible d'électeurs directement auprès du greffier de votre ville ou village. La requête de bulletin de vote électronique accessible pour les électeurs absents vous permet également de demander les formulaires électroniques nécessaires à l'enregistrement électronique d'électeurs absents. [Cliquez ici pour télécharger la requête de bulletin de vote électronique accessible pour les électeurs absents.](#)

<https://www.sos.nh.gov/elections/voters/voting-disabilities>

Pour en savoir plus sur l'enregistrement pour voter

Qu'est-ce que le « domicile » ?

« L'idée fondamentale du domicile est le foyer ». *Felker v. Henderson*, 78 N.H. 509, 511 (1917).

« Le domicile d'un habitant à des fins électorales est le lieu unique où une personne, plus que tout autre lieu, a établi une présence physique et qu'elle manifeste l'intention de maintenir une présence unique et continue à des fins domestiques, sociales et civiles pertinentes pour la participation à l'autonomie démocratique. Une personne a le droit de changer de domicile à tout moment, mais la simple intention de changer de domicile à l'avenir ne met pas fin, en soi, à un domicile établi avant que la personne ne déménage effectivement ». RSA 654:1, I.

« Un étudiant de tout établissement d'enseignement peut légalement faire valoir son domicile à des fins électorales dans le village ou la ville du New

Hampshire où il vit durant son séjour dans cet établissement d'enseignement si la déclaration de domicile de cet étudiant répond par ailleurs aux exigences de RSA 654:1, I ». RSA 654:1, I-a.

« Un électeur ne peut avoir qu'un seul domicile à des fins électorales ». RSA 654:2, I.

« RSA 654:1, I, comme le domicile en droit commun, exige une présence physique et l'intention de faire de son lieu de présence physique son domicile (ce « lieu unique où une personne, plus que tout autre lieu, a établi une présence physique et qu'elle manifeste l'intention de maintenir une présence unique et continue à des fins domestiques, sociales et civiles pertinentes pour la participation à l'autonomie démocratique ») ». *Casey v. N.H. Secy. of State*, 173 N.H. 266, 274 (2020).

En vertu de la loi du New Hampshire, les termes « domicile » et « résidence » sont équivalents. L'établissement d'un domicile de vote peut également déclencher certaines autres obligations de résidence en vertu de la loi de l'État. Celles-ci peuvent inclure l'obligation d'obtenir un permis de conduire du New Hampshire et/ou l'immatriculation d'un véhicule à moteur. Pour plus de renseignements à ce sujet, veuillez consulter le site :

<https://www.sos.nh.gov/elections/information/faqs/voter-registration-and-motor-vehicle-law>

Clause de non-responsabilité

L'intégralité des lois électorales peut être consultée en ligne. Une ordonnance judiciaire a toutefois annulé tous les changements apportés à la loi dans le projet de loi 3 du Sénat (2017). Les lois électorales en ligne montrent actuellement le langage enjoint. Ne vous fiez pas à la loi en ligne sans vous référer à la décision du tribunal et au projet de loi 3 du Sénat pour déterminer la loi actuelle. Les lois électorales en ligne ne reflètent pas la loi actuellement en vigueur pour l'enregistrement des électeurs.